Le Courrier de Faÿ-lès-Nemours

N°6 - 2e semestre 2016

www.fay-les-nemours.fr

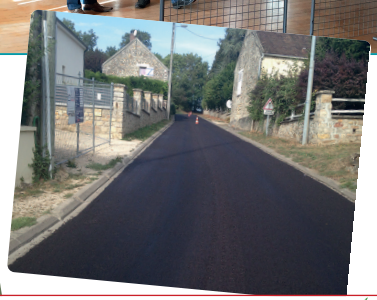

Vous êtes tous conviés
aux vœux du Maire,
samedi 14 janvier
à 11 h 00,
salle Polyvalente

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes et une bonne et nouvelle année 2017.

Comme chacun sait, la fin d'année 2015 et l'année 2016 furent des années marquées par les attentats et les catastrophes naturelles qui nous ont cruellement touchés dans le secteur et nous ne pouvons terminer cette année sans avoir une pensée pour toutes les personnes victimes de ces évènements.

Pour notre village, cette année fut aussi décevante. Notre projet de foyer médicalisé de 40 places pour personnes autistes porté par la Fondation Léopold Bellan n'a été classé que 3eme sur 12. La commission présidée par des élus du département et des membres de l'agence régionale de santé a orienté son choix vers une association ayant déjà 17 établissements en Seine-et-Marne et veut en créer un nouveau à Coulommiers. Notre dossier était pourtant de très grande qualité et les réponses qui nous ont été apportées en guise de justification du choix de la commission nous semblent toutes très discutables. Je souhaitais remercier tous nos partenaires (Défi Autisme, l'Hôpital de Nemours et son pôle psychiatrique, la future Maison de santé intercommunale, Madame Caroline Lefèvre du centre équestre de Faÿ, Animaliens pour la création d'une ferme pédagogique…..) que nous avons démarchés pour étayer un dossier bien monté. Des considérations politiques ont joué en notre défaveur et nous devrons trouver une autre issue pour ce joli parc.

De fait, l'aménagement de ce parc sans la vente du terrain à la Fondation Léopold Bellan ne pourra se faire, y compris la rénovation du bâtiment communal dans le parc. Mais l'équipe municipale cherche d'autres pistes d'aménagement comme une maison de retraite, un petit quartier sécurisé pour séniors valides avec des services, un quartier d'habitat mixte séniors, couple primo-accédant permettant de favoriser l'accession à la propriété tout en garantissant du travail à la maison d'assistantes maternelles installée depuis début décembre dans le parc, offrant deux emplois, et complète l'offre d'assistante maternelle sur la commune.

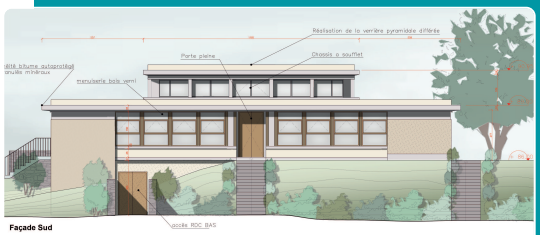

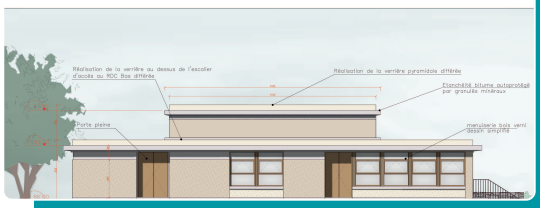

En ce qui concerne d'autres projets, après confirmation du subventionnement pour le contrat triennal de voirie, nous allons supprimer les passages pavés au profit de plateaux surélevés, assainir l'entrée du stade pour éviter les inondations et installer un nouveau portail.

La rue des Roches qui a été recouverte d'un goudronnage à froid en septembre sera réaménagée afin de réduire la vitesse qui devrait être respectée de 30km/h. Les travaux d'enfouissement du câble éolien se sont bien passés globalement et nous vous remercions de votre patiente et de votre compréhension.

Pour la rénovation de la toiture de l'église, les confirmations de subventions sont arrivées du département et de la région, nous attendons celles de l'Etat pour commencer comme prévu les travaux l'an prochain au printemps.

Pour l'assainissement non collectif, les visites obligatoires de bon fonctionnement des installations individuelles s'effectuent comme prévu et constituent une garantie pour les habitants.

La rénovation du PLU se poursuit et va permettre d'entériner un nouveau document d'urbanisme en 2017. Les contraintes des nouvelles lois ne vont pas toujours dans le bon sens de l'aménagement que l'on souhaiterait mais la vie des collectivités est ainsi faite !

Au niveau animations, le tournoi de foot de la rentrée a connu un vif succès, le spectacle du centre équestre fut une réussite cet été, une belle exposition photo du club Faÿssien « UN CLIC » a eu lieu le dimanche 6 novembre, le Noël des enfants le 4 décembre et nous avons assisté à un cyclo-cross départemental, le 11 décembre.

Avant de vous donner rendez-vous pour les vœux de la municipalité le 14 janvier à 11h en salle polyvalente, je tiens à remercier l'ensemble des élus municipaux ainsi que nos trois personnels pour le bon fonctionnement de notre collectivité et vous souhaite à vous et toute votre famille de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2017, vous apportant bonheur et joie.

Christian PEUTOT

Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage règlementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 1er septembre 2016

1- Vote du nouveau programme de travaux pour le bâtiment communal situé dans le Parc de Faÿ

Le Conseil a demandé à l'architecte de retravailler sur le dossier avec l'objectif essentiel de réaliser des économies sur le coût des travaux du bâtiment communal afin d'atteindre un montant global d'opération de 600 000 €HT,, soit 720 000 €TTC.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a voté les trois points suivants :**

- **Le lancement du deuxième appel d'offre par l'architecte G.B. ROY**
- **La limite du coût global de l'opération 600 000 €HT soit un montant de 720 000 €TTC.**
- **La condition de réalisation des travaux qui ne seront effectués que si la Fondation Lépold Bellan achète le terrain communal du Parc dans le cadre de l'appel à projet lancé.**

2- Approbation de la convention d'un bail de type précaire pour l'installation d'un cabinet paramédical dans les locaux de la mairie actuelle

Mesdames Carole MOUTON et Alexandra TORTA, infirmières libérales, ont cessé leur activité.
Deux nouvelles infirmières, Mesdames VÉE et QUENEUTTE, souhaitent s'implanter.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour – 1 voix contre) accepte la location du local infirmier actuel (ex-cuisine de la salle de la mairie) au prix de 270 €mensuel par la signature d'un bail de type précaire.**

3- Proposition d'achat pour le lot 3 situé dans le lotissement communal du Clos des Orchidées

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le prix de vente de 68 000 €pour le lot n°3 du Clos des Orchidées.**

4- Demande d'enveloppe parlementaire pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales à l'entrée du stade

Madame Anne CHAIN - LARCHÉ, Sénatrice de Seine-et-Marne a proposé, dans le cadre des fonds parlementaires d'aider la commune à régler les problèmes d'inondations à l'entrée du stade causées par les eaux pluviales.
Le montant total des travaux est estimé à 14 580.00 €HT soit 17 496.00 €TTC.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande d'une enveloppe parlementaire pour les travaux envisagés.**

5- Travaux d'aménagement pour la récupération des eaux pluviales rue de Montivier avec création de regards

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour le devis de 2 300 €TTC concernant les travaux d'élargissement d'un caniveau au-dessus de la rue de Montivier**

6- Choix de l'entreprise pour les travaux de curage des avaloirs, des réseaux et des puisards

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisi l'entreprise SAUR pour effectuer le curage des avaloirs, des réseaux d'eaux pluviales et des puisards pour la somme de 878,40 €TTC.**

7- Renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les termes de la convention et désigne pour « Référent(s) Energie » :**
M. Eric MOREAU, Adjoint au Maire,
M. Gérard BRUN, Conseiller Municipal,

8- Approbation de la convention relative au partenariat pour le développement de la lecture publique en Seine-et-Marne

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention relative au partenariat pour le développement de la lecture publique.**

9- Renouvellement du marché de maintenance de l'éclairage public avec le Syndicat Département des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Considérant que**, afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public ;
Demande au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

Demande au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations.
Dit que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.
Approuve les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération et autorise M. le maire à la signer.

1- Achat d'une parcelle de terrain privé située entre l'Eglise et le Château pour son aménagement et son entretien

L'achat de cette parcelle permettra son aménagement par la mise en place de tables de pique-nique et son entretien.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté l'achat de la parcelle privée n°193 d'une contenance de 2412 m² située entre l'Eglise et le Château au prix de 3 000 €avec en plus les frais de notaire.

2- Choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité rue des Roches

Suite aux réclamations régulières de certains riverains concernant la sécurité de la rue des Roches et du résultat des mesures effectuées par le Département qui révèle une vitesse excessive en ce lieu limité à 30, des aménagements ont été prévus : pose d'un coussin berlinois devant le n°9 de la rue des Roches et réalisation d'une écluse avec un coussin berlinois au centre devant le terrain situé entre le n°5 et le n°7 de la rue des Roches.
Lors d'une réunion sur place avec les riverains et les agriculteurs qui empruntent cette voie, la majorité des personnes présentes a donné son accord. Trois devis ont été examinés.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour - 2 voix contre), donne son accord pour les travaux d'aménagement validés par l'Agence Routière Territoriale du Conseil Départemental 77 et choisit l'entreprise EIFFAGE (8 voix pour - 2 voix contre) pour effectuer ces travaux pour un coût global de 9588 €TTC.

3- Choix du prestataire pour les travaux d'extension du columbarium

Le columbarium actuel a été créé en 2012 pour un montant de 10 273.64 €TTC avec un reste à charge de 7 267.14 € pour la commune déduction faite de la suvention obtenue d'un montant de 3 006.50 €
A ce jour, il est complet. Trois devis pour une extension de 5 places supplémentaires ont été demandés et examinés par le conseil.
Une subvention de 761.76 €au titre de DETR a été obenue, ce qui est très faible par rapport aux dépenses à engager.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'extension du columbarium et choisit l'entreprise QUIGNAUX - LEPAGE pour effectuer les travaux pour un montant global de 4570 €TTC.

4- Vote des tarifs des cases et cavurnes du columbarium

Vu le montant global des investissements engagés pour la création et l'extension du columbarium, une augmentation des tarifs s'avère nécessaire. Les prix actuels étant très bas, il est envisagé de pratiquer des tarifs semblables à ceux des communes environnantes.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour les prix proposés des cases et cavurnes ci-dessous :

- 10 ans : 300 €
- 30 ans : 500 €
- 50 ans : 800 €

5- Choix de l'entreprise chargée des travaux d'élagage d'arbres dangereux

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour faire procéder aux travaux d'élagage et choisit l'entreprise BJM la moins disante pour un coût global de 4800 €TTC.

6- Choix du prestataire chargé du cocktail des vœux de la municipalité

⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour La Mélisse - 1 voix pour José Martel), choisit La Mélisse, le moins disant des traiteurs, pour le cocktail des vœux de la Municipalité.

7- Autorisation d'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles Récréa'Mam à Faÿ-lès-Nemours

Deux professionnelles de la petite enfance se sont regroupées pour créer une Maison d'Assistantes Maternelles via une Association Récréa'Mam.
Le dossier a obtenu un avis favorable pour l'accessibilité des personnes handicapées et la PMI a donné un avis final au dossier.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles par l'Association Récréa'Mam.

8- Création administrative pour le Point Lecture Multimédia (PLM) municipal et adoption de son règlement

Les équipements de base sont achetés (rappel 3000 € inscrits au budget 2016) :
Mobilier, ordinateurs, douchette laser, étiquettes, fournitures diverses, tapis, clé USB.
Les livres offerts ont été soigneusement triés par Mesdames Marie-Hélène Héliot, Christine Martin et Claudine Péquignot.
La Médiathèque Départementale 77 (MD77) abondera le stock par le prêt renouvelable d'environ 800 documents.
Le règlement intérieur a été rédigé par Marie-Hélène Heliot, référente du PLM et validé par le groupe de travail.
Il doit être approuvé par le Conseil Municipal.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la création administrative du PLM municipal et adopte son règlement intérieur joint à la délibération.

Synthèse réalisée par Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

AMÉNAGEMENT DU PARC : Foyer d'accueil médicalisé pour autistes

Comme nous vous l'écrivions dans le journal précédent, nous avons établi un dossier de plus de 800 pages avec la Fondation Léopold BELLAN comprenant la présentation de la Fondation, le projet avec tous les partenariats mis en place avec notre aide, une étude architecturale, un plan de financement et les divers soutiens politiques que nous avons eus.

Ce dossier a été déposé en avril 2016. Le 20 septembre dernier, nous soutenions le projet devant le département 77 et l'ARS à Melun. L'entretien nous a permis de mettre l'accent sur les points forts et répondre sur les points faibles du dossier avec, en soutien technique, la présence du docteur ROUGEOREILLE Pédiatre, mère d'une enfant autiste et Présidente de « Défi - Autisme », association connue en Seine-et-Marne qui a signé une convention avec la Fondation BELLAN et celle d'une orthophoniste spécialiste de cette pathologie.

L'implantation à Faÿ, dans un village rural, a été dénoncé à plusieurs reprises par les Présidents de la commission, faisant part de leur étonnement de voir un tel projet sur une zone si reculée du sud de la Seine-et-Marne, ce qui est inadmissible de la part de fonctionnaires de l'Etat et du département.

Il faut savoir qu'en réalité, onze autres projets ont été déposés et que celui qui a été choisi sera implanté à Coulommiers dans un secteur cher à la vice-présidente du département en charge de la santé et du handicap et du Maire de la ville.

Début octobre, nous avons reçu l'arrêté de classement des projets nous plaçant en 3eme place sachant qu'un seul projet allait être retenu.

A la mi-octobre, nous recevions via la fondation BELLAN l'arrêté de refus pour notre projet avec des prétextes fallacieux qui auraient pu être imputés à nos concurrents.

Nous n'avons donc pas été entendus malgré nos efforts pour constituer un beau projet dans un cadre magnifique à deux pas de la gare de Nemours et de l'autoroute avec pour atouts majeurs de nombreux partenariats avec le pôle psychiatrique reconnu de l'hôpital de Nemours, le docteur Géa SARAVAN de l'hôpital d'Etampes spécialiste de la douleur chez les personnes atteintes de troubles autistiques, Défi-autisme, la future maison de santé de la Communauté de Communes, le centre équestre de Faÿ, l'ex-directrice d'une ferme pédagogique appelée « Ferme Ambule » à Saint-Fargeau-Ponthierry... la présidente du sport adapté de Nemours Madame Roy, et le soutien de nombreux parents d'enfants touchés par cette maladie...

Les services de la ferme pédagogique et de l'équithérapie auraient pu être proposés aux résidents avec soixante emplois à la clé mais il n'en sera rien !

La politique est ainsi faite, la démolition et le désamiantage des bâtiments de l'ex IPES qui ont demandé un énorme effort budgétaire à la commune (500 000 €) ont été vains alors que j'ai rencontré les sous-préfets successifs pour les alerter, joint le cabinet de la Présidence de la République et celui du premier Ministre avec en retour de belles lettres de soutien de nos sénateurs, députés successifs... de droite et de gauche…

Ce refus est en tout point dommage pour la commune car il annule l'apport financier attendu de la vente du terrain à la Fondation qui était destiné à financer le bâtiment communal conservé au mandat précédent. De plus l'association qui a remporté le projet a déjà 17 établissements en Seine-et-Marne, elle vient d'en décrocher un dix-huitième !!!

Le dossier est en mairie et chacun peut venir le consulter pour avoir une vue sur l'ensemble des soutiens écrits que nous avons reçus.

Rien ne pourra remplacer ce projet qui tenait à cœur à tant de personnes de notre village et aux différentes équipes municipales qui se sont mobilisées autour de ce projet depuis presque 20 ans mais nous œuvrons sans relâche pour trouver un projet alternatif que nous espérons aussi positif.

Je sais que certains de nos détracteurs qui pensent savoir mieux que quiconque ne comprennent pas le fait que nous ayons engagé cette démarche aussi longue et fastidieuse pour un résultat nul. Mais qui aurait pu deviner qu'il y aurait autant de projets de déposés dans le département et qui savait que nous aurions un projet concurrentiel mieux appuyé politiquement. Alors il est facile de juger après-coup mais nous aurons mené notre démarche jusqu'au bout. Je sais que nous étions peu à y croire mais personne ne pourra nous reprocher de ne pas avoir épuisé toutes les procédures. Le dossier est clos…

J'ai tenté de mettre l'Etat et le département face à leurs responsabilités en étant reçu par le sous-préfet le jeudi 27 octobre dernier, l'ARS le 16 novembre et par le Président du département le 6 décembre !

J'ai demandé au Président des maires ruraux Monsieur Jacques Drouhin, maire de Flagy, de venir à Faÿ le 17 novembre dernier pour lui expliquer notre situation et conclure avec lui que l'Etat et le département de Seine-et-Marne pourraient difficilement nous vanter une quelconque politique en faveur de la ruralité.

Plusieurs articles dans les journaux sont parus et nous espérons bien que faute d'avoir été entendus, nos concitoyens apprendront la vérité.

Depuis nous avons reçu le groupe DOMIDEP à l'origine de l'EPAHD et des Cottages à Saint-Pierre-lès-Nemours grâce à mon collègue Bernard Rodier, un grand groupe immobilier ainsi qu'un autre via l'entreprise Bagot pour une maison de retraite.

J'ai aussi interrogé le sous-préfet de Fontainebleau Monsieur Giraud sur une éventuelle possibilité d'accueillir un village pour femmes avec enfants en détresse sachant la volonté de l'Etat à investir dans ce domaine...

Nous travaillons sans relâche comme nous l'avons toujours fait pour qu'enfin après plus de 20 ans nous puissions trouver un réel projet d'intérêt général dans le parc sans nuisances pour notre petit village et entretenu par nos agents.

Christian PEUTOT

BÂTIMENT COMMUNAL : mairie, salle des associations et point lecture multimedia

Suite au refus de l'ETAT et du département de valider le projet de foyer médicalisé sur Faÿ-lès-Nemours, l'autofinancement de 200 000 euros de vente de terrain à la Fondation va manquer et ne permet plus de financer le projet de restauration du bâtiment du parc dans des conditions confortables, sans risques pour la commune compte tenu des autres travaux à réaliser en 2017 : la première tranche de la rénovation de la toiture de l'Eglise et les aménagements du contrat triennal de voirie.

En renonçant, nous perdons la subvention du contrat rural monté en 2009 et prorogé jusqu'en 2017.

Parallèlement, suite au premier appel d'offre rendu infructueux (plusieurs lots restés sans réponse et un dépassement du montant évalué des travaux) et pour anticiper un éventuel projet accepté pour le FAM pour autistes, nous avons lancé un second appel d'offre.

Nous l'avons lancé, avant même de connaître la décision de l'Agence Régionale de Santé pour respecter la date butoir de ce contrat. Nous étions obligés, pour respecter le calendrier imposé par le département, d'engager les travaux avant mars 2017.

Le 3 novembre dernier, lors de l'ouverture des plis de réponse des entreprises, nous avons constaté que nous étions en cohérence avec le montant fixé d'un aménagement retravaillé et plus modeste avec une répartition sur plusieurs exercices budgétaires.

Faute d'un auto-financement suffisant, nous devrons différer les travaux et redéposer le moment venu un autre contrat rural si un autre projet dans le parc venait abonder nos finances.

Nous allons faire estimer le coût de la démolition du bâtiment au cas où il ne serait pas envisageable de financer sa réhabilitation. Une demande spéciale de D.E.T.R. a été faite en Préfecture pour garantir la mise aux normes PMR de la mairie future ou actuelle avec dérogation de la date d'exécution et aide financière pour la démolition du bâtiment dans le parc.

Nous nous sommes engagés à ne pas mettre en péril les deniers de la commune et de toujours procéder en gestionnaire responsable, ce projet sera remanié ou abandonné ce qui nous contraindrait à raser ce bâtiment trop coûteux !

Christian PEUTOT

RÉVISION DU PLU

Après la phase de diagnostic et de rédaction de notre plan d'aménagement et de développement durable (PADD, voir explication sur le journal n°5), nous avons entamé le travail sur les orientations d'aménagement et de planification (OAP) intégrées au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Une mise en veille du dossier de trois mois a été décidé par le cabinet d'études dans l'attente de la réponse de l'ARS et du département pour le projet d'aménagement du parc avec le foyer d'accueil pour autistes. Nous n'avons repris les séances de travail qu'en novembre et pris du retard sur le calendrier fixé.

Ces orientations d'aménagement et de planification devront être validées par le service de la direction départementale des territoires (DDT) qui applique les lois en matière d'urbanisme, lois qui vont parfois à l'encontre du bon sens quand elles sont appliquées à un petit village.

Il apparait que si nous n'appliquons pas ces règles nous ne pourrons pas faire valider notre document et nous perdrons la totalité du travail réalisé sachant que la révision du PLU revient à 30 000 €à la commune, ce qui est une somme importante.

De plus le document final doit être compatible avec les lois ALUR, être fidèle au Grenelle I et Grenelle II, respectueux du code de l'urbanisme, en accord avec le SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France) et le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Chaque document hiérarchiquement supérieur nous impose des contraintes qui parfois sont incompatibles avec un aménagement raisonné concevable par des personnes qui habitent le village.

Cette situation donne l'impression que les élus ne maîtrisent plus l'aménagement de leur village ce qui est difficile à vivre. Et quand certains souhaits d'habitants nous semblant légitimes sont refusés pour ne pas mettre en péril le document qui, dans ce cas ne serait pas validé par une administration intransigeante, c'est également très difficile à accepter.

Une réunion publique sera organisée lorsque le règlement et le zonage complet seront terminés, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer les dates de cette réunion et de celle de l'ouverture de l'enquête publique.

Christian PEUTOT

SPANC : Les contrôles périodiques d'assainissement non collectif

La loi Grenelle 2 rend obligatoire ces contrôles pour toutes les installations ANC. A Faÿ-lès-Nemours la fréquence de ces contrôles est fixée à 5 ans.
Le contrôle s'effectue en 30 mn environ.
Il comprend le contrôle visuel de l'état du système et une mesure des boues :

- sur les regards de collecte des eaux usées
- sur les installations de prétraitement (fosse toutes eaux, décanteur fosse septique...)
- sur les installations de traitement (filtre à sable, épandage plateau absorbant)

Finalisation

Un document de synthèse est établi en commun avec le propriétaire (ou le locataire). Il comprend les caractéristiques de l'habitation, la liste des éléments visités et, si nécessaire, les préconisations d'entretien ou de réparation.

Sur les 26 réhabilitations réalisées en 2011, 18 contrôles ont été effectués (les 8 restants seront programmés en novembre et décembre). Nous n'avons pas relevé d'anomalies de fonctionnement seules 3 préconisations de vidanges de fosses toutes eaux ont été faites.

Pour 2017 cette opération se poursuivra en incluant les réhabilitations réalisées en 2012, les constructions neuves de plus de 5 ans et les anciennes installations.

Vidanges Groupées

Nous vous rappelons qu'il existe toujours pour les habitants de Faÿ une possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel dans le cadre de vidanges groupées organisées par la Mairie. Ces vidanges sont effectuées chaque année en avril et octobre, les tarifs et modalités vous sont rappelés sur les Flashs infos de mars et septembre.

Jacky LEBŒUF, adjoint chargé du dossier

RUE DE MONTIVIER

Un regard supplémentaire a été posé face au n°7 de la rue de Montivier afin de canaliser un plus grand cubage d'eau de pluie vers l'intérieur du Parc.

RUE DES ROCHES

1- Goudronnage de la rue des Roches

La rue des Roches a été goudronnée à l'enrobé coulé à froid par l'ART, maitre d'ouvrage sur cette route départementale.
Nous remercions le département et son service de l'ART pour avoir investi sur ce petit tronçon routier Faÿssien.

2- Sécurisation de la rue des Roches

L'agence routière territoriale (ART) ex DDE, après avoir procédé à un comptage de véhicules et effectué un relevé des vitesses pendant une semaine complète en avril dernier, nous a aidés à trouver une solution pérenne pour sécuriser la circulation dans cette rue dont la déclivité de plus de 6 % est un obstacle.
Un aménagement adapté a été proposé en juin et un chiffrage par appel d'offre a été réalisé.
Une réunion avec les riverains et les agriculteurs a été organisée afin de valider cet aménagement ensemble.
Quelques détails techniques seront améliorés pour apporter la meilleure solution aux usagers de la route tout en garantissant le confort des habitants de cette rue très fréquentée.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Nous avons reçu l'avis d'attribution de la subvention demandée au département pour le Contrat triennal de voirie prévu qui comprend :

- l'enlèvement des 4 zones pavées rue Grande au profit de la réalisation de 2 plateaux surélevés avec passage piétons.
- L'aménagement et l'assainissement de l'entrée du stade.

Un appel d'offre sera lancé et les travaux se feront courant 2017

CARREFOUR RUE DE L'ÉGLISE - PETIT BAGNEAUX

Comme vous l'avez remarqué, nous avons créé un giratoire au carrefour du Petit-Bagneaux et de la rue de l'Eglise.
Certains habitants avaient demandé un aménagement de la zone après avoir connu un face à face dangereux.
La société Villéquip missionnée par SLTP pour refaire la signalétique horizontale endommagée par les travaux de l'enfouissement du câble éolien, a effectué gracieusement le terrassement, la pose d'enrobé et le marquage au sol du Stop.
La commune n'a eu à supporter que l'achat des deux panneaux de signalisation.

Christian PEUTOT

GRAVILLONNAGE DU CIMETIÈRE

Les règles fixées aux collectivités locales et notre engagement "zéro phyto" nous interdisent l'utilisation de désherbants sur le domaine communal.
De ce fait, pour lutter contre les mauvaises herbes qui envahissent les allées et maintenir le cimetière dans un bon état tout en évitant un travail fastidieux et pénible aux agents communaux chargés de son entretien, le Conseil municipal a décidé de procéder au gravillonnage des allées du cimetière.
Ce ne sont pas moins de 20 voyages entre l'entreprise Thévenard de Saint-Pierre-lès-Nemours et Faÿ-lès-Nemours qui ont été réalisés pour transporter les 40 tonnes de gravillons nécessaires pour recouvrir toutes les allées du cimetière soit environ 1000 m².
C'est Jacky CARRERAS avec son camion qui a effectué bénévolement toutes ces rotations représentant globalement 2 jours de travail.
M. le Maire et l'ensemble des Conseillers tiennent à le remercier chaleureusement pour sa disponibilité et son efficacité.
Son aide a permis une réduction très importante du coût de l'opération ce qui est doublement appréciable.
Ensuite c'est avec le tracteur, la "bennette", les brouettes, les pelles et les râteaux que les agents communaux ont étalé les 40 tonnes de gravillons sur toute la surface des allées.
Cette importante opération nous permet d'avoir un cimetière propre et facile à entretenir.

Jacky LEBŒUF

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable

Compte rendu de la réunion du SIAEP du 21 septembre 2016.
L'objet principal de cette réunion était l'examen du rapport annuel d'activité. Vous trouverez ci-dessous les points les plus marquants de ce rapport.
Le SIAEP assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable sur 9 communes : Aufferville, Bagneaux-sur-Loing, Châtenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Faÿ-lès-Nemours, St Pierre–lès-Nemours, Nemours et Ormesson.

Quelques chiffres concernant l'ensemble du syndicat

Consommation totale en eau potable	1 122 325 m³
Nombre de clients	8 392
Rendement du réseau	76.8 %
Consommation moyenne par abonné	99 m³
Fuites réparées sur les réseaux	25
Fuites réparées sur les branchements	27
Branchements plomb	2043

100% des analyses bactériologiques et des analyses physico-chimiques sont conformes.

TARIFICATION de L'EAU POTABLE
Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³

Abonnement part SAUR €HT/an	42 €
Consommation part SAUR €HT/m³	1,1475 €
Consommation part syndicat €HT/m³	1,25 €
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau €HT/m3)	0,4150 €
Préservation des ressources (Agence de l'Eau €HT/m3)	0,0822 €
T V A (5,5%)	22,08 €
Total TTC (Base 120 m³)	**410,78 €**

Soit 3,42 €/m³ (0,0034 €le litre)

Pourquoi des évolutions sur le prix de l'eau ?

Jusqu'en 2015 chaque commune adhérente au syndicat (SIAEP) avait un contrat d'affermage avec la SAUR. Ces contrats n'étaient pas identiques et ne couvraient pas les mêmes prestations.
De ce fait chaque commune avait un prix de l'eau différent.
(tableau ci-dessous)

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE
dans les différentes communes adhérant au SIAEP

	Prix 2015	Prix 2016
Aufferville	3,21 €	3,42 €
Bagneaux-sur-Loing	3,48 €	3,42 €
Chevrainvilliers	3,09 €	3,42 €
Darvault	3,01 €	3,53 €(*)
Faÿ-lès-Nemours	3,05 €	3,42 €
St Pierre-lès-Nemours	3,07 €	3,53 €(*)
Nemours	3,33 €	3,53 €(*)
Châtenoy	2,54 €	3,42 €
Ormesson	2,54 €	3,42 €

(*) Communes bénéficiant de l'assainissement collectif et payant en plus la Régularisation de Contre Valeur Pollution à l'Agence de l'Eau

Depuis le 1er janvier 2016 le contrat d'affermage, négocié en 2015 par le SIAEP offre aux 9 communes les mêmes prestations, ce qui revient donc à appliquer un tarif de l'eau unique pour tous les membres du syndicat (hormis la régularisation de Contre Valeur Pollution).

Ce nouveau contrat signé pour 12 ans assure des prestations plus larges en particulier en termes :
- D'entretien et de maintenance des matériels et équipements en assurant la surveillance, la réparation et le renouvellement des installations afin d'assurer la continuité du service aux usagers et de maintenir le patrimoine du Syndicat
- De renouvellement des branchements plomb
- D'amélioration du rendement du réseau
  1. En sectorisant le réseau
  2. En mettant en place des mesures de débit permanentes par zones
- Prise en charge plus rapide des fuites réseau et fuites branchement
  1. Intervenir sur place dans un délai de 1 h maxi
  2. Démarrer la réparation dans un délai de 3h en cas de fuite nécessitant une réparation immédiate

Ces responsabilités et actions prises en charge par le délégataire de manière plus approfondie vont permettre de bénéficier d'un service plus fiable au niveau de la production et la distribution d'eau potable d'une part et de garantir le maintien de notre patrimoine en matériels, équipements et installations.

Jacky LEBOEUF, délégué au SIAEP pour la commune

SYNDICAT DES COLLÈGES

Suite à la réunion du comité syndical du 29 septembre 2016, il a été décidé :
- Le transport des élèves des écoles primaires à destination de la piscine Tournesol pour l'année 2016/2017 sera augmenté de 1%, soit 86,16 €au lieu de 85,31 €
- La cession de 2 parcelles de 1m² pour l'euro symbolique au profit du département de Seine-et-Marne

Eric MOREAU, délégué au syndicat des collèges pour la commune

SÉCURISATION DU TRANSFORMATEUR DECOMBAR

Une convention a été signée entre la commune et ENEDIS, distributeur d'énergie électrique, pour sécuriser le transformateur Decombar situé rue Grande devant le 37 ter.
En effet, un adolescent a sauté sur le toit du transformateur et a cassé la plaque de protection.
Heureusement que les têtes de câbles sont isolées !
De suite nous avons alerté ENEDIS pour une intervention de remplacement puis une possibilité d'écarter toute récidive. ENEDIS a offert 300 €à la commune pour faire les travaux nécessaires et éviter toute récidive !
Les agents communaux ont posé un grillage de protection.
Merci à Madame et Monsieur Philibert qui ont fourni l'électricité.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES MANIFESTATIONS

Cette commission dans laquelle siègent des élus, les présidents des trois associations faÿssiennes et des habitantes s'étant portées volontaires, s'est réunie le 17 octobre pour faire le point sur les manifestations réalisées et préparer celles du premier semestre 2017.
Y compris le programme qui vous est offert traditionnellement par l'Association Loisirs-Amitié et celui de l'Association de Chasse, ce sont plus d'une quinzaine de propositions qui vous ont été faites au cours de cette année.
Nous espérons que cette volonté d'offrir aux habitants de Faÿ des occasions diverses d'accéder à des concerts, des spectacles, des rencontres sportives, des regroupements festifs, des expositions… de proximité, vous satisfait.
Cependant, la faible participation des Faÿssiens, quelle que soit la nature de l'offre, nous interroge… et risque d'engendrer le découragement des acteurs bénévoles.

Avec l'espoir que les événements prévus pour le premier semestre 2017 sauront vous séduire, en voici succinctement l'essentiel :

- Samedi 14 janvier à 11 h : VŒUX DE FAY
- Samedi 28 janvier : AG de l'Association Loisirs Amitié
- Dimanche 5 février Running Trail : Muco'Trail du Pays de Nemours,
- Dimanche 26 février à 15H : Théâtre par Favier Théâtre : spectacle "SCAPIN"
- samedi 11 mars : diner dansant
- samedi 10 juin : Journée Fondation du patrimoine au profit de la restauration de la toiture de l'église
- Fête du voisinage : soit le vendredi 12 ou 19 mai, à confirmer.
- Dimanche 25 juin : Concours de pétanque

Tous les renseignements utiles seront donnés sur les Flash Infos mensuels et sur le site de la mairie.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, vice-présidente de la commission

POINT LECTURE MULTIMEDIA DE FAŸ

Dévoreurs de romans ou de BD, amateurs de films ou de dessins animés, petits et grands vont bientôt pouvoir emprunter des livres neufs et des DVD tout près de chez eux.
En effet, grâce au budget alloué par le Conseil municipal et au soutien de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne, un Point-Lecture-Multimédia ouvrira ses portes à Faÿ début 2017. Les livres et DVD qui y seront proposés proviendront soit de la Médiathèque départementale, soit de notre propre fonds constitué par des achats et divers dons.

Notre point-lecture ouvrira au public trois fois par semaine, le lundi matin, le mercredi soir et le vendredi soir dans la Salle du Conseil et des Mariages de la Mairie.
L'inscription y sera gratuite et chacun pourra emprunter jusqu'à cinq documents pendant trois semaines.
Un PC avec Internet en WiFi sera également mis à disposition.

Suggestions et questions sont bienvenues !
Venez rencontrer l'équipe de bénévoles qui soutient ce projet.
Elle se réunit tous les lundis après-midi à la mairie,
ou écrivez-lui à **pointlecture-de-fay-les-nemours@orange.fr.**

La référente, Marie-Hélène HELLIOT

ANIMATIONS SPORTIVES "À TOI DE JOUER"

Le 20 juillet, dans le cadre du dispositif départemental «A toi de jouer», de nombreux jeunes de Faÿ et des environs sont venus pratiquer des activités sportives variées sur le stade communal. Les éducateurs sportifs ont su intéresser des jeunes de tous âges à des activités nouvelles telles le kick-boxing, le disc-golf, la pétéca, l'indiaka, etc.
Le tout dans une belle ambiance, sous un soleil de plomb avec le plaisir de constater, une fois de plus, que les équipements récents réalisés sur le stade sont très fonctionnels et offrent le confort nécessaire à ce genre de manifestation.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

PASSAGE DU BUS ITINÉRANT UNDERGROUND CAFÉ À FAŸ

Pour la deuxième fois, l'Underground Café, bus socio-culturel itinérant s'est installé à Faÿ la soirée du jeudi 24 novembre de 17H à 20H. Hélas, peu de Faÿssiens ont eu la curiosité de venir rencontrer les animateurs qui accueillent de manière originale petits et grands autour d'activités manuelles et musicales.
Des ateliers sont proposés aux enfants et une animatrice spécialisée vous propose un accompagnement dans vos démarches et l'utilisation des services du Point Numérique CAF.
Nous espérons que vous viendrez nombreux lors de son prochain passage le samedi 1er avril 2017 où, vous pouvez le deviner, il y sera question de poissons !
Des informations plus précises vous seront communiquées le moment venu mais retenez la date !

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

TOURNOI DE FOOT 2016

Le tournoi de foot co-organisé par l'Association des Chasseurs et la municipalité a encore connu un beau succès le dimanche 28 août !
Pas moins de 12 équipes se sont affrontées amicalement devant les spectateurs-supporters venus les encourager.
Cette belle journée de détente avant la rentrée a rassemblé environ 130 personnes sous un soleil radieux et avec une chaleur supportable (compte tenu des quelques jours de canicule qui ont sévi fin août !).

980 €ont été récoltés et reversés à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation du toit de notre église !

Et c'est dans cette ambiance conviviale et festive que les chasseurs ont régalé les participants à la fin de la journée avec une omelette "géante" !

Coup de chapeau à Guillaume Chantereau pour la qualité de l'organisation, et à la Société de Chasse de Faÿ (Nelly, Jacky, Eric, Paulo, Mickaël et les autres) pour l'organisation de la restauration.

Un grand MERCI également à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée (Jean-Paul, Marie-Louise, Gérard, Corinne, Michèle) !

Peggy LINOIS-DEBUT

UN SPECTACLE HAUT EN COULEUR AU CENTRE EQUESTRE DE FAŸ

Le centre équestre de Faÿ et ses élèves ont offert un très beau spectacle de fin d'année le 26 juin. Les cavaliers du centre ont presque tous participé à l'événement : du baby poney (4/5 ans) aux adultes, en passant par les débutants et les confirmés.

Sous la direction de Caroline Lefebvre et son équipe, les spectateurs et parents ont pu savourer les animations équestres des petits et grands écuyers.
Ils ont «fait le show», sur des musiques rythmées sur le thème des indiens.

Caroline Lefebvre, très fière de ses cavaliers et de leur investissement, a ensuite invité l'assemblée au pot de l'amitié à l'issue du spectacle.

Le centre équestre, en activité depuis maintenant 2 ans, bénéficie d'une bonne notoriété. De nombreux petits faÿssiens le fréquentent, de même que de nombreux enfants de la communauté de communes du Pays de Nemours.

Peggy LINOIS-DEBUT

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

« Verdun… Nul de ceux qui y furent ne peut entendre ces deux syllabes sans un frisson d'horreur… »
Extrait de « Historique du 158ème régiment d'infanterie ».

La 98ème cérémonie de commémoration du 11 novembre a rassemblé une poignée de Faÿssiens cette année.

Surnommée la Grande Guerre, la Première Guerre Mondiale en quelques chiffres c'est… 4 années de combats, 10 millions de morts, 300 000 «gueules cassées», 1 million d'obus tirés, 700 000 veuves, 900 000 orphelins…
52 % des jeunes français âgés de 20 ans en 1914 ne reviendront pas des champs de bataille…

Ne pas oublier est un devoir de mémoire. Le sacrifice de ces soldats, la vie des hommes et des femmes marquée à jamais par le traumatisme de cette guerre, valent la peine que nous nous souvenions d'eux.

Les Faÿssiens morts pour la France durant la guerre 14-18 :
Maurice Cantot, Florisel Desrues, Camille Patron, Raoul Bouchet, Gustave Pillonneau, Jean Grellet, Léopold Chifflot, Octave Chevallier, Octave Pichard, Eloi Resty, Camille Leblanc, Edouard Hervy, Maurice Bosset, Henri Isambert, François Lefaux, René Louis, Télémaque Pommier, Joseph Pommier, Henri Chevalier.

Peggy LINOIS-DEBUT

MEDAILLES DU TRAVAIL

Trois médailles du travail « Vermeil » ont été remises à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.
Elles récompensent 30 années de travail.

- Monsieur Thierry Cigala, contrôleur de gestion chez Sagem Groupe Safran
- Monsieur Stéphane Lo Porto, technicien photochromiste sur verre chez Corning
- Monsieur Daniel Crespin, ouvrier verrier chez Karaglass

Le verre de l'amitié a ensuite été partagé dans la convivialité.

Peggy LINOIS-DEBUT

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

- Dimanche 11 septembre 2016, bonne ambiance et convivialité ont régné sur notre 26e brocante.

Le beau temps nous a accompagnés tout au long de cette journée et le stand restauration-buvette a été très sollicité.

- Nous n'avons pas eu suffisamment de participants pour assurer la soirée Beaujolais du 19 novembre
- Le 3 décembre l'atelier Loisirs Créatifs, a organisé une journée expo-vente des articles réalisés tout au long de l'année.
- Les enfants ont assisté dimanche 4 décembre au « Merveilleux Noël de Cloé » produit par la Compagnie des Petits Loups, puis le Père Noël a distribué des friandises, et l'après-midi s'est terminé autour d'un goûter.
- Nous avons également distribué un colis chocolaté à nos anciens.

A noter sur vos agendas pour 2017 :

- 28 janvier : notre assemblée générale
- 11 mars : repas –soirée dansante
- Fin mai : fête des voisins (date à confirmer)
- 11 juin : balade autour de Faÿ
- 8 juillet : bal champêtre
- 10 septembre : brocante
- 3 décembre : arbre de Noël

Cette année l'association fêtera ses 40 ANS et nous avons prévu une soirée spéciale le 18 Novembre 2017.

Reine DUVAL, vice-présidente de l'association

CCAS : COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année le CCAS de la commune offre en fin d'année à chaque habitant de Faÿ âgé de 70 ans et plus, un assortiment de produits gourmands. Cette coutume semble toujours bien appréciée des personnes qui en bénéficient.

Cette année, nous avons convié ceux qui le souhaitaient à venir chercher eux-mêmes le colis au cours d'un petit goûter simple et convivial.
Ce fut un moment de partage très agréable.

Bien entendu tous ceux qui n'ont pas pu être là pourront venir retirer le leur aux heures habituelles d'ouverture de la mairie et nous l'apporterons à domicile aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Par ailleurs, il nous serait utile pour l'an prochain de connaître à l'avance ceux qui ne souhaitent pas recevoir de colis afin de ne pas engager de dépenses inutiles.
Dans ce cas merci d'en informer Isabel notre secrétaire de mairie.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, membre du CCAS

CYCLO-CROSS DEPARTEMENTAL

Une soixantaine de participants de 12 à 72 ans dont 3 femmes ont participé au cyclo-cross départemental de Faÿ organisé par le club sulpicien en collaboration avec la CTD77 et Jean Brinas localement, dit «Jeannot».
Tous les participants venus du département mais aussi de l'Aube et de l'Yonne ont découvert ou redécouvert le tracé de Faÿ réputé difficile par ses pentes, ses descentes parfois abruptes et avec un sol gras dû au dégel.
Des courses dominées par les coureurs du Team HBS du Président Holvoet, lui-même champion des 40/49 ans, et des coureurs du VCFA avec notamment Jean-Claude Grange qui a écrasé la course des + de 60 ans.
Le Président de l'UFOLEP de Seine-et-Marne était présent pour féliciter avec le Maire et son adjoint, les vainqueurs de chaque catégorie qui, une fois n'est pas coutume, n'ont pas gagné de pommes de terre !!!... que certains après la cérémonie ont redemandées pour l'an prochain.
L'idée d'un cyclo-cross régional a été lancée d'un commun accord par Christian PEUTOT devant les instances présentes reprenant au passage, une volonté du Président du cyclo-club de Souppes- sur-Loing... Monsieur Gérard BACHEROT.
C'est un nouveau challenge à l'étude pour 2017, que notre petit village est prêt à relever, pour le plaisir de tous les cyclistes amateurs et des spectateurs présents.

Christian PEUTOT

HOMMAGE À NOTRE DOYENNE

L'Association Loisirs Amitié a la douleur de vous faire part de la disparition de sa doyenne, notre bien aimée Douceline RISCO.
C'est avec une grande émotion et une profonde tristesse que nous l'avons accompagnée en ce Vendredi 14 Octobre dans notre petit cimetière de Faÿ.

Douceline fut l'une des premières membres du bureau ; toujours partante, volontaire, dynamique et de bonne humeur.
Elle a partagé avec nous tous les évènements qui ont marqué notre association. Elle n'avait pas son pareil pour égayer les corvées de patates lors des repas, les contrôles d'étapes lors des rallyes touristiques n'étaient plus qu'une formalité. Sa joie et son sens de l'accueil servaient toutes nos manifestations. Douceline, nous ne t'oublierons pas.
Tous les membres du bureau, anciens et nouveaux, t'embrassent affectueusement …

Sophie BORREGA, présidente de l'association

DISCRÈTES PENSÉES POUR NOTRE DOUCE LINE

Je voudrais rendre un petit hommage à notre Doudou faÿssienne. Et même si je suis très ému, ce message devrait être tout sauf triste … à son image donc.

Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas au nom de l'Association dont bien sûr, elle était la doyenne et pour laquelle elle a beaucoup donné dans la bonne humeur … Non … C'est au nom de tous les jeunes… enfin… de tous les ex-jeunes… de tous les vieux cinquantenaires que nous sommes devenus. Alors pardonnez l'accessoire… ndlr «les lunettes»… et même s'ils ne sont pas là aujourd'hui, les Coco, Valé, Mario, Luc, Nelly et bien d'autres se reconnaîtront sûrement dans ces quelques mots.

Et oui Doudou c'est une vieille histoire… une belle histoire, une belle personne que nous avons croisée sur le chemin de notre jeunesse. Une personne qui nous a donné envie d'aller de l'avant, qui nous a encouragés, réconfortés, qui s'est intéressée à nous.

Alors Doudou c'est quoi ? c'est qui ?
C'est l'alliance parfaitement équilibrée, tel un bon vin de deux terroirs :
le Nord… la Belgique «ce plat pays qui est le sien», plein d'humour et de rigueur ;
et le Sud… l'Espagne chaude et généreuse.
C'est une porte toujours ouverte… même si ces dernières années il fallait frapper fort… mais en fait c'est sûrement nous qui avons durci de la feuille !!!
C'est un petit mot toujours encourageant.
C'est un café toujours prêt, chaud et joyeux autour d'une table de cuisine pas tout le temps assez grande pour tous nous accueillir. Qu'à cela ne tienne, on pousse les murs ! Doudou s'efface dans le salon pour nous laisser entre d'jeun's.

Et tout cela dans une petite maison modeste qui porte si bien son nom… « NOTRE EFFORT » ; notre effort pour être bons, droits, avec de vraies valeurs… oui sûrement. Il suffit de regarder ses enfants.

Mais chez Doudou ça ne semblait pas être un effort tant c'était naturel !

Que dire aussi de tous ces bons moments passés à refaire le monde toujours autour de cette fameuse table… de toutes ces franches rigolades !

Que dire aussi de ce petit cidre tord-boyaux que Doudou nous concoctait et qu'elle se faisait un plaisir de nous offrir après la mise en bouteille… mes intestins s'en souviennent encore !!!

Alors oui, Doudou, avant d'être cette vieille dame, c'était une belle dame accueillante, ouverte, joyeuse qui nous a fait partager de vrais bons moments de bonheur.

Alors oui – les vrais jeunes – ndlr « tous ses petits enfants » – vous pouvez être fiers d'avoir eu une grand mère comme elle.
Merci Doudou de ta générosité, MERCI. Tu resteras, sois en sûre, dans tous nos cœurs.
Je te fais, nous te faisons, de gros bisous bien affectueux.

Manu BORREGA

RANDONNÉE EN BRETAGNE

Au cours de la 2ème quinzaine de juin notre valeureuse équipe de marcheurs de Faÿ-lès- Nemours a repris du service pour une randonnée de 119 km sur le chemin des douaniers en Bretagne entre Le Mont Saint Michel et Saint Cast le GUILDO autour de la baie de Mont Saint Michel
C'est en fin d'après midi que nous arrivons à la Ferme St Joseph à Beauvoir, lieu de départ de la première étape. Après avoir pris un copieux et fin dîner à base de fruits de mer nous rejoignons nos chambres avec vue sur le Mont Saint Michel pour passer notre première nuit.

De BEAUVOIR au VIVIER sur MER

Etape de 24 km
Le départ s'effectue avec le Mont St Michel en ligne de mire sur le premier kilomètre puis la majorité du GR suit la digue et traverse les polders entre les cultures de maïs et d'oignons avant de retrouver le bord de mer avec ses alignements de moulins à vent et ses élevages de moules de bouchot entre Cherrueix et le Vivier sur Mer. L'étape du soir nous conduits à l'hôtel le Bretagne avec son restaurant panoramique sur la mer.

Du VIVIER sur MER à CANCALE
Petite étape de 17 km traversant de nombreuses installations de mytilicultures et empruntant un chemin typique de bord de mer avec des passages permettant de rejoindre la plage.
Sur notre parcours nous traversons le charmant village de St Benoît des Ondes, nous passons au pied du Château Richard avant de culminer sur la pointe du rocher noir pour plonger sur Cancale où dès notre arrivée nous nous installons dans un bar à huîtres en plein milieu du port pour déguster les merveilleux mollusques qui font la renommée de Cancale.
La journée se termine à l'Hôtel de la Voilerie pour compenser les efforts du jour.

De CANCALE à SAINT MALO
Grande étape de 30 km présentant par endroits des difficultés liées au profil accidenté du sentier de randonnée.
Le départ du matin s'effectue par une grande montée au nord-est de la commune de Cancale ce qui nous permet de découvrir un super panorama sur la baie du Mt St Michel.
Le parcours, jalonné de montées et de descentes sur une vingtaine de kilomètres, longe les différents lieux naturels et touristiques que sont : la pointe du Nid, l'Anse Duguesclin, la Pointe Meinga, Rothéneuf... puis avec Saint Malo en vue c'est en suivant la très longue plage du Val puis celle de Mihinic que nous rejoignons la cité Malouine intra muros ou se situe notre hôtel pour le repos du soir.

De SAINT MALO à SAINT BRIAC
Etape de 23 km présentant moins de difficultés que la précédente.
Nous parcourons quelques rues de Saint Malo intra-muros avant prendre la petite vedette qui rejoint Dinard en traversant la baie de la Rance. Dès notre arrivée nous quittons le port par le sentier de garde allemand émaillé de petites criques alternant marche entre les rochers et marche sur la plage.
Le passage dans la ville de St Lunaire nous émerveille par la beauté et la quantité de ses imposantes propriétés de style breton. L'arrivée sur St Briac s'effectue par un parcours de 5 km situé entre la mer et le golf dit "golf de Dinan" qui représente l'un des plus anciens golfs français. C'est à la chambre d'hôtes du "Brise lam"e que nous passons la nuit.

De SAINT BRIAC àSAINT CAST le GUILDO
Cette étape de 25 km est la dernière étape du périple.
On quitte St BRIAC pour rejoindre Lancieux ou nous longeons de superbes criques avant de continuer sur le "schorre" (limite ente la végétation poussant sur la vase et la digue du polder).

Notre randonnée se poursuit avec une traversée très agréable sur un chemin de campagne qui nous conduit sur un sentier côtier très accidenté qui relie le Guildo à Saint Cast.
Au cours de cette étape nous côtoyons de nombreux sites d'élevage de moules de Bouchot.
C'est à l'hôtel du "Port Jacquet" à Saint Cast que se termine notre séjour.

Cette randonnée qui nous a permis de découvrir cette splendide côte bretonne a été organisée de mains de maîtres, comme les autres années, par Jocelyne et Philippe.

Merci encore à tous les deux pour votre professionnalisme dans la préparation des sorties que nous effectuons chaque année.

Jacky LEBŒUF

1914 PERCEPTION DE L'ENTRÉE EN GUERRE

Affiche de l'ordre de mobilisation du 2 août 1914

Le 28 juin 1914 l'Archiduc François Ferdinand et son épouse sont assassinés à Sarajevo. Il est admis généralement que cette action est l'élément déclencheur de la guerre. Personne ne sait à cette époque que la guerre va durer quatre années et faire 11millions de morts. Pourtant sur les champs des opinions publiques, les évolutions sont sensibles depuis les crises marocaines de 1903 et 1911.

Un climat particulier semble effectivement régner dans les années qui précèdent la déflagration de 1914.
Le risque de guerre apparait dans la presse depuis les années 1910.

Il s'appuie sur un certain nombre d'écrits que l'on trouve aussi bien en France qu'en Allemagne et qu'en Italie sur l'idée que la guerre est un élément de régénération des sociétés.

En Allemagne Friedrich von Bernhardi auteur de «Vom heutigen Kriege» (La guerre aujourd'hui), en 1913 avance cette idée. En Italie, Filippo Marinetti (1876-1944) publie en 1912 : «La guerre seule hygiène du monde».

En France, la publication par Henri Massis et Alfred de Tarde, appartenant aux milieux nationalistes sous le pseudonyme d'Agathon, des jeunes gens d'aujourd'hui, dresse le portrait d'une jeunesse de 1913, celle d'enfants de la bourgeoisie qui revendiquent le goût de l'action, certaines formes d'antiintellectualisme et des rêves de vitalité.

Mais après 1910, c'est surtout la crainte qui l'emporte dans de nombreux pays débouchant sur des réflexes de défense.

Selon certaines images qui ont traversé le temps, les soldats sont partis joyeux.
Il y a bien sûr un enthousiasme collectif, chacun considérant que l'agresseur c'est l'autre, mais aussi une caractéristique de l'époque était la très grande consommation d'alcool, celle-ci étant évaluée à 200l de vin par an et par personne, il est plus facile de manipuler des hommes suite à des scènes de beuveries.

La conviction d'avoir été attaqué débouche sur un ralliement patriotique même chez ceux qui semblaient les plus farouches opposants à la guerre et au militarisme.

Gustave Hervé, agrégé d'histoire, radié de l'enseignement pour ses idées pacifistes, rédacteur en chef de «La guerre sociale», écrit en première page de ce journal le 1er août 1914 «Défense nationale d'abord ! Ils ont assassiné Jaurès, nous n'assassinerons pas la France» et retrouvant les accents de la Patrie en danger de 1793, il précise le «Devoir Socialiste». Conserver son cœur pur de toute haine contre les autres peuples qui ne sont pas plus responsables que nous, hélas, de la catastrophe si elle éclate. Réserver notre haine au parti militaire autrichien et au parti militaire allemand qui en seront les principaux responsables.

Cent ans après, la guerre n'est-elle pas toujours considérée comme inévitable et les responsables ne sont-ils pas toujours guidés par leur orgueil ?

Bernard BRUN

Sources : article du professeur François Cochet paru dans « La Charte », organe de la Fédération Nationale André Maginot
Chronique du 20ème siècle.

UN TANT SOIT PEU

Un simple merci...
Ce gentil mot spontané,
De cinq lettres qui s'associent
Réveille nos tympans étonnés !

Un simple sourire...
Esquissé dans l'air du temps,
S'envole et déride sans rien dire,
Le visage le plus récalcitrant !

Un simple geste...
Comme un signe de la main,
Inattendu autant que modeste,
Efface la brume du matin !

Une simple mélodie...
Quelques jolies notes de piano
Qui tintent en harmonie,
Envoient de si charmants échos !

Un simple regard...
Dans l'océan gris de la solitude,
Telle la lumière d'un phare,
Égaie le cœur d'un interlude !

Une simple fragrance...
Qu'on soupçonne et qui traîne,
Emmène l'esprit en errance
Et le libère à l'envi de ses chaînes !

Une simple fleur...
Éclose dans le jardin facétieux ,
Transporte l'âme en douceur
Et caresse tendrement les yeux !

Un simple clin d'œil...
Deux accords de connivence,
S'immiscent sur le seuil
De la demeure du silence !

Un simple message...
Sur le clavier de l'amitié,
Tisse les liens du partage
Pour que naisse une trame de bonté !

Martine GALLY

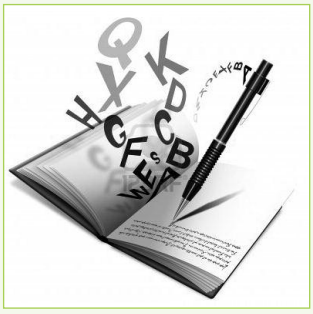

URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble)

- 077.178.16.10006 : au 13 rue de Montivier.
- 077.178.16.10007 : au 16 bis rue de Foljuif.
- 077.178.16.10008 : au 8 rue des Prés
- 077.178.16.10009 : au 45 rue grande

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel
Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, …)

- 077.178.15.20001 : Division d'une parcelle en trois avec détachement de 2 terrains à bâtir (lots A et B) chacun destiné à l'implantation d'une maison individuelle d'habitation d'une surface de plancher de 200 m².

Déclarations préalables

- 077.178.16.00003 : Création d'un auvent au 26 rue Grande.
- 077.178.16.00005 : Implantation d'un portail au 22 rue des Prés.
- 077.178.16.00006 : Création d'un châssis de toit au 4 rue de Foljuif.
- 077.178.16.00007 : Installation d'un abri de jardin au 29 bis rue des Prés.
- 077.178.16.00008 : Agrandissement du portail, Remplacement total de la toiture avec tuiles mécaniques. identiques, remplacement des menuiseries au 26 rue des Prés.
- 077.178.16.00009 : Création d'un abri pour pompe d'irrigation de champs de culture au lieu dit les pointes.
- 077.178.16.00010 : Rénovation de la toiture, reconstruction d'un auvent et consolidation du mur de clôture suite à éboulement au 18 rue Grande.

Permis de construire accordés

- 077.178.16.00003 : Construction d'une maison d'habitation dans le lot 5 du Clos des Orchidées.
- 077.178.16.00004 : Construction d'une maison d'habitation au 15 rue des Prés.

Permis de construire refusés

Néant

Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 077.178.16.00001 : Vente maison au 11 rue de Montivier
- 077.178.16.00002 : Vente terrain La Vallée de l'Eglise
- 077.178.16.00003 : Vente terrain au 15 rue des Prés
- 077.178.16.00004 : Vente maison 12 bis rue Grande
- 077.178.16.00005 : Vente maison au 13 rue de Montivier
- 077.178.16.00006 : Vente grange au 16 bis rue de Foljuif
- 077.178.16.00007 : Vente maison au 45 rue Grande
- 077.178.16.00008 : Vente maison au 8 rue des Prés

ASSISTANTES MATERNELLES À FAŸ-LES-NEMOURS

■ Marie et Krystell, deux professionnelles de la petite enfance se sont regroupées pour créer une Maison d'Assistantes Maternelles.
Elles peuvent accueillir jusqu'à 8 enfants simultanément de 2 mois et demi à 6 ans.
Ce petit effectif permet d'offrir à chaque enfant un accueil individualisé tout en profitant des activités collectives proposées.

Le local est constitué d'une grande pièce de vie avec plusieurs espaces de jeux, d'une salle d'activités manuelles, d'une salle de motricité, d'un espace de change, d'une salle d'eau, de deux chambres séparées et d'un jardin.

La structure est ouverte du Lundi au Vendredi de 7h à 19h (horaires adaptables selon la demande).
Association CREA'MAM : 20 allée du parc
Marie : 06 82 41 94 50
Krystetell : 06 50 82 98 75
creamam2016@gmail.com

■ Marie BADJA, assistante maternelle agréée, qui a gardé de nombreux enfants de Faÿ et des environs, poursuit son activité habituelle dans son pavillon avec jardin, au 26 ter rue Grande.
Elle est joignable au 01 64 29 22 15, pour tout renseignement complémentaire.

CABINET D'INFIRMIÈRES

Deux nouvelles infirmières viennent de s'installer dans le local situé à l'arrière de la Mairie.

Elles assurent les soins à domicile et reçoivent au cabine sur RDV
Tél : 01 60 55 47 92

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Rappel : Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales de votre commune pour pouvoir voter aux prochaines élections.

Cette procédure d'inscription ou de ré-inscription est également accessible en ligne sur le site Internet : **www.service-public.fr** rubrique «demande d'inscription sur les listes électorales».
Lors de votre enregistrement pensez à vous munir de votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ces documents vous seront automatiquement demandés en tant que pièces justificatives.

A Faÿ, une permanence sera tenue spécialement pour recevoir les inscriptions de dernière minute, samedi 31 décembre de 9H à 11H.

ET TOUJOURS LES MEMES RECOMMANDATIONS CONTRE LES NUISANCES SONORES ET AUTRES…

A savoir :

- **Brûlage des déchets verts sur notre commune**

Par délibération du conseil municipal, le brûlage des déchets verts (exclusivement) est toléré du 16 octobre au 14 avril.
Merci de respecter ce calendrier en évitant si possible d'enfumer le voisinage durant le week-end ce qui semble un geste minimal de courtoisie et de sens civique.

- **L'utilisation de tout matériel bruyant** susceptible de nuisances sonores n'est permis que de 8H à 20H les jours de la semaine, le samedi de 9H à 12H et de 15 à 19H et le dimanche de 10H à 12H.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Lorsque vous aurez «déshabillé» le sapin de Noël, venez le déposer dans l'enclos spécial situé en face de la mairie.
Le SMETOM Vallée du Loing organise pour la quatrième année consécutive une collecte de sapins sur tout le territoire. Ce sont près de 900 sapins qui ont été collectés en janvier 2015, sapins qui ont été valorisés en compost au lieu d'encombrer les incinérateurs.
Les points de collecte seront ouverts du 28 décembre au 17 janvier.
Vous pouvez, bien entendu, le déposer vous-même en déchetterie.

RECENSEMENT MILITAIRE ET CITOYEN

A partir de son 16ème anniversaire, tout français doit faire la démarche pour se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire. Suite au recensement, la personne sera convoquée par l'administration afin qu'elle effectue sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ; ce recensement militaire lui permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Informations à fournir :
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance ainsi que ceux de ses parents
- Adresse
- Situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Remarque importante : pour toutes inscriptions aux concours et examens de l'Etat : permis de conduire, BEP, Baccalauréat, etc. chaque candidat doit impérativement attester de sa participation à la JDC.

GROUPEMENT ACHAT DE FIOUL

Depuis plusieurs années il existe au sein de la commune un groupement d'achats pour le fioul, ce qui nous permet d'obtenir un prix raisonnable auprès du fournisseur SEC à St Pierre-les-Nemours.
Les commandes sont regroupées 2 fois par an, en juin et janvier.
Si vous souhaitez faire partie de ce groupement, vous pouvez contacter M. Michel DUVAL 7 rue des Roches à Faÿ
tél 06 18 47 02 43 ou bien par mail : groupementachatfioul.defay@orange.fr.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous

ÉTAT CIVIL

Se sont unis

- le 23/07/2016, François DAUMONT
- le 10/09/2016, Amouhia KOFFI MALAN et Diane GNACABI-OPELI.

Nous leur souhaitons à nouveau tous nos voeux de bonheur.

Nous ont rejoints

- le 04/10/2016, MARTIN FER Mila
- le 24/10/2016, TEIXEIRA PINTO Mila
- le 11/11/2016, JEZIORNY Antonin

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous ont quittés

- le 05/08/2016, Paul JOUSSET
- le 09/10/2016, Douceline VANLAUWE
- le 13/12/2016, Émilie ROLAND
- le 13/12/2016, Stanislawa STEMPAK

Nous présentons à nouveau à la famille nos sincères condoléances.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI : de 16h30 à 18h
JEUDI : de 10h30 à 12h
Tél : 01 64 28 10 76 ou 06 72 44 32 87
Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE
du 26/12 au 02/01/2017 inclus

Permanence exceptionnelle le 31/12 de 9H00 à 11H00 pour inscriptions sur liste électorale

OURS LE COURRIER DE FAŸ-LÈS-NEMOURS
Directeur de publication : Christian PEUTOT
Rédactrice en chef : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU
ont collaboré à ce numéro : Christian PEUTOT, Éric MOREAU, Michèle DELBARRE-CHAMPEAU Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBŒUF, Isabel MARANHAO, Reine DUVAL, Martine GALLY, Bernard BRUN
Photos : C. PEUTOT, M. DELBARRE-CHAMPEAU - J. LEBŒUF,
Relecture : Martine GALLY
Impression et mise en page : Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26
Dépôt légal : Décembre 2006